

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A MATOUGUI

N° 26/05/18

Objet : Acquisition des parcelles AB 891 et AB 893

Le Maire indique qu'il a été constaté que la copropriété « Le Hameau de la Crésimelle » est propriétaire d'une partie de la rue Hélène Boucher et de ses abords qui sont entretenus par la commune depuis de nombreuses années.

Il ajoute qu'un géomètre a établi un document d'arpentage et que les 2 parcelles indiquées en jaune ci-dessous ont été créées en vue d'une rétrocession à la commune, à savoir les parcelles AB 891 et AB 893.

Il propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles AB 891 et AB 893 d'une surface totale de 1 938 m² et ce à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles AB 891 et AB 893 à l'euro symbolique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026

Le Maire,
Philippe GENTY



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 28/05/2026
Et de la notification ou publication
du 28/05/2026